

Ecole communale « les galopins »

Circulaire de rentrée

Rue des Déportés, 15

7866 Ollignies

secretariatfusionollignies@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'ensemble du personnel de l'école est heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement. La rentrée est fixée au **lundi 26 août**.

Les cours débutent à 8h45 et se terminent à 15h00, le mercredi à 12h20.

Avant 8h30, les élèves sont admis au local garderie (les enfants des classes maternelles jusque 8h45).

La garderie est ouverte dès 7h le matin et jusqu'à 18h00 le soir. Celle-ci est payante.

Le prix est fixé par le conseil communal (voir le règlement sur le site de l'école).

A 8h45 les portes de l'école sont fermées et les élèves ne sont plus acceptés au cours sauf motif exceptionnel à justifier au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est interdit à toute personne non munie d'une autorisation.

Le site internet

Afin de diminuer les frais de copies, vous trouverez toutes les informations utiles (règlements, projets, sorties scolaires,..) sur le site internet de l'école : www.ecolelesgalopins.be

Vous trouverez également des informations concernant les activités proposées pendant les congés scolaires dans l'entité.

Les frais scolaires

Votre enfant reçoit le matériel nécessaire aux apprentissages. Toutefois, certains frais sont à votre charge (visites extérieures, théâtre,...). Une estimation de ces frais, pour l'année scolaire, vous est communiquée dans le journal de classe.

Les **repas complets reprennent dès le lundi 2 septembre**. Le menu du mois se trouve sur le site de l'école.

Les montants réellement engagés seront facturés mensuellement (repas, garderie,...). Je vous remercie d'acquitter ces factures par virement bancaire uniquement et en utilisant la communication adéquate.

Le retard dans le paiement des factures engendre automatiquement des frais de rappel et de mise en demeure.

Les activités parascolaires

Les informations complémentaires sont reprises sur le site internet.

Les photos scolaires

Le mercredi 11 septembre

L'association des parents

L'association des parents est un acteur privilégié au sein de l'école. Elle intervient financièrement, pour vos enfants, dans certaines activités de l'école. Cette association est ouverte à tous les parents de l'école. Un courrier spécifique vous parviendra prochainement.

Merci de vous impliquer lors de leurs activités.

Réunion des parents

Des réunions des parents par classe se tiendront dans le courant de la 1ère semaine de septembre (dates communiquées par les titulaires).

Votre enfant recevra son premier bulletin le jeudi 28 novembre (Une réunion des parents se tiendra de 15h30 à 18h00).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

La directrice,

Mery Devillé.